

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 118 (2020)
Heft: 10

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

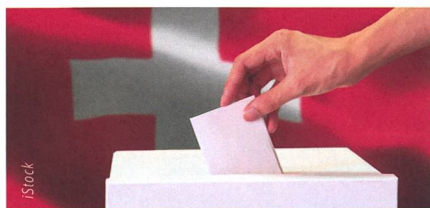
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



50 ans du droit de vote des femmes et toujours pas d'égalité

2021 marquera le cinquantième anniversaire de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse. La Commission fédérale pour les questions féminines a conçu un matériel pédagogique qui dresse le portrait des pionnières du droit de vote des femmes, retrace les décisions et développements majeurs menant à l'introduction des droits politiques pour les femmes et revient sur les dates clés de l'égalité en Suisse jusqu'à ce jour.

Il en ressort que l'égalité en matière de droits politiques n'a pas mis fin à la lutte. Aujourd'hui encore, l'engagement de femmes et d'hommes est nécessaire pour parvenir à l'égalité salariale, la répartition juste des soins non rémunérés, l'augmentation du nombre de femmes aux postes décisionnels et la suppression des inégalités dans tous les domaines de la vie. Le matériel est destiné à un large public, et particulièrement aux établissements scolaires de niveau secondaire II (écoles professionnelles, écoles de culture générale, écoles de maturité), aux organisations féminines et aux politicien-ne-s.

Source: Communiqué de presse du Conseil Fédéral du 30 avril, www.admin.ch

Diaporamas, cartes postales et module d'apprentissage disponibles gratuitement sur www.ekf.admin.ch



Enquête suisse sur la santé 2017: surpoids et obésité

En 2017, 11% de la population suisse souffraient d'obésité (surpoids excessif) et 31% de surpoids. L'excès de poids est ainsi devenu une maladie répandue, qui touche davantage les hommes (51%) que les femmes (33%). Le surpoids s'accroît avec l'âge, de sorte que la plus grande partie des personnes qui en souffrent se situent dans le groupe d'âge des 65 à 74 ans. Dès 35 ans, la moitié des hommes sont déjà en surpoids, voire obèses. Chez les femmes, ce sont les différences sociales qui sont frappantes: comparées aux femmes ayant achevé une

formation du degré tertiaire, celles dont le niveau de formation est plus bas courent un risque 3,5 fois plus élevé de souffrir d'obésité et 1,9 fois plus élevé d'être en surpoids. Les chiffres ont enregistré une forte hausse surtout entre 1992 et 2002. Ces dernières années, ils se sont au contraire stabilisés, puisque la proportion des personnes en surpoids atteignait 41% en 2012.

Source: Communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique du 3 septembre, www.bfs.admin.ch



Nouvelles mesures contre la hausse des coûts de la santé

En adoptant ce deuxième volet de mesures, le Conseil fédéral met en œuvre sa décision du 20 mai 2020 de présenter un contre-projet indirect à l'initiative populaire «Pour des primes plus basses – Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)» du Parti démocrate-chrétien (PDC). L'introduction d'un objectif de maîtrise des coûts dans l'assurance obligatoire des soins (AOS, assurance de base) constitue la mesure centrale du projet du Conseil fédéral. Pour ce faire, la Confédération et les cantons définissent chaque année dans quelle mesure les coûts peuvent augmenter, par exemple pour les soins hospitaliers stationnaires, les traitements médicaux ambulatoires ou les médicaments. Les principaux acteurs sont donc impliqués, car ce sont eux qui déterminent en premier lieu quelles mesures doivent être prises lorsque les objectifs ne sont pas respectés. Toutefois, les patients ont en tout temps accès à toutes les prestations de l'AOS.

En outre, le Conseil fédéral souhaite introduire trois mesures pour renforcer la coordi-

nation, pour éviter les traitements inutiles et, ainsi, pour améliorer la qualité des soins. Toutes les personnes en Suisse doivent choisir un premier point de contact auquel elles peuvent s'adresser dans un premier temps en cas de problème de santé. Il peut s'agir, par exemple, d'un médecin de famille, d'un cabinet HMO ou d'un centre de télémédecine. Les réseaux de soins coordonnés représentent la deuxième mesure visant à renforcer la qualité des soins. Enfin, le Conseil fédéral souhaite garantir un accès rapide et le plus avantageux possible aux médicaments innovants et coûteux. À cet effet, il s'agit de fixer au niveau de la loi la pratique actuelle consistant à prévoir des conventions avec les entreprises pharmaceutiques («modèles de prix»). Dans ce cadre, celles-ci doivent rembourser aux assureurs une partie des coûts.

Ces mesures recèlent un potentiel d'économies de près d'un milliard de francs, soit environ 3% sur le montant des primes.

Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 19 août, www.admin.ch



France: un rapport préconise un congé paternité de neuf semaines

Dans un rapport remis au gouvernement en septembre, une commission d'expert·e·s sur les «1000 premiers jours de l'enfant» – du quatrième mois de grossesse au deuxième anniversaire –, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, préconise de faire du soutien aux jeunes enfants et à leurs parents une «priorité de l'action publique». Convaincus qu'«il faut du temps, de la disponibilité et de la proximité physique et émotionnelle de la part des parents pour qu'ils construisent avec leur bébé une relation harmonieuse», les auteur·e·s recommandent de porter le congé paternité à neuf semaines, au lieu de onze jours actuellement.

Autres préconisations: mieux soigner la dépression post-partum, et proposer un accompagnement personnalisé aux parents, qui «se retrouvent parfois seuls et perdus au milieu de leurs nombreux interlocuteurs». Des «campagnes d'information régulières auprès du public» devraient également mettre l'accent sur l'importance de cette période, selon les auteur·e·s.

Source: *Le Monde* du 8 septembre avec AFP, www.lemonde.fr



HESAV: Claire de Labrusse nommée Doyenne de la filière Sage-femme

Engagée en 2008 à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) comme maître d'enseignement, Claire de Labrusse a été nommée Professeure HES associée en 2016 et responsable de l'orientation Sage-femme du Master ès Sciences de la Santé HES-SO/UNIL en 2017. Elle enseigne également dans le European Master in Midwifery (HES-SO et universités de Hanovre et Maastricht). Claire de Labrusse bénéficie d'une importante expérience tant dans l'enseignement que la recherche et connaît les enjeux liés à l'académisation des professions de la santé.

Source: Communiqué de presse de HESAV du 2 juillet, <https://hesav.ch>



La santé se joue souvent dès l'enfance

Edité par l'Observatoire suisse de la santé, le Rapport national sur la santé 2020 fournit des informations sur la santé de la jeune génération. En Suisse, près de deux enfants, adolescents et jeunes adultes sur dix présentent certes un risque de santé chronique ou souffrent d'une maladie ou d'un handicap chronique. Neuf enfants et adolescents sur dix se sentent toutefois en bonne ou en très bonne santé.

La première phase de l'existence est déterminante pour l'état de santé d'un individu tout au long de sa vie. Des conditions défavorables durant l'enfance, voire avant la naissance, favorisent l'apparition de maladies par la suite. Un surpoids durant l'enfance engendre souvent un surpoids à l'âge adulte. Au sein de la famille, un faible niveau d'éducation, la pauvreté, l'absence de travail ou des conditions de travail précaires et, en particulier, l'expérience de la migration, constituent des risques pour la santé. De même, les chances de vivre en bonne santé se transmettent d'une génération à l'autre.

➔ **Rapport *La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes sur*** www.rapportsante.ch



En Suisse, 64 % des enfants sont confiés à une garde extrafamiliale

La majeure partie de la garde des enfants de 0 à 12 ans est assurée par les grands-parents ainsi que par les crèches et structures d'accueil parascolaire. Chacun de ces deux modes de garde est utilisé pour un tiers de ces enfants. Dans les grandes villes, 81% des familles recourent à l'accueil extrafamilial, contre 66% dans les régions rurales. Le degré de satisfaction des parents quant aux modes de garde utilisés est élevé, mais tous les besoins ne sont pas couverts. Ce sont là quelques-uns des résultats d'une nouvelle publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui présente les dernières données disponibles sur l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en Suisse.

Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 25 mai, www.bfs.admin.ch

➔ Publication sur www.bfs.admin.ch